



Délibération n° 2023 09 18-05 : ASSOCIATION
– Partenariat entre la commune de Vaugneray et
la MJC pour le théâtre Le Griffon – Attribution
d'une subvention

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 05/09/2023
En exercice :	33	
Présents :	24	Affichage de la convocation : 12/09/2023
Pouvoirs :	08	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 19/09/2023
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS-MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir:		
Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES donne pouvoir à M. Safi BOUKACEM M. Philippe LARGE donne pouvoir à M. Olivier DEROZARD Mme Yolande CHAREYRE donne pouvoir à Mme Geneviève HECTOR M. Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à M. Daniel JULLIEN Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M. Edouard WILLEMIN Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M. Jean-Pierre NEMOZ Mme Aline DURAND donne pouvoir à M. Stéphane GILLET		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON		

M Sylvère MATHIEU est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Dans le cadre d'une convention de partenariat 2021-2024, la commune de Vaugneray apporte son soutien à la MJC dans la programmation, la gestion, l'animation de manifestations culturelles de la salle de spectacle dénommée « Théâtre Le Griffon ».

Aux termes de cette convention, la commune octroie une subvention de fonctionnement à la MJC faisant l'objet de deux versements :

- Un premier versement couvrant la totalité des charges relatives à la publicité, aux publications et aux relations publiques prévues au budget prévisionnel pour la nouvelle saison culturelle et 40 % des autres charges.
- Un second versement couvrant 60 % des charges restantes prévues au budget prévisionnel.

En 2022-2023, la MJC sollicitait une subvention à hauteur de 41 928€.

Aussi, le résultat de la saison affiche un bénéfice de 1 234 €.

Pour la prochaine saison 2023-2024, le nombre de spectacles sera de 11.

La participation demandée est de : 43 605€

Cette subvention fera l'objet d'un premier versement d'un montant de 17 402,00 € détaillé comme suit :

100 % des charges "publicité, publications et relations publiques"	1 990,00 €
40 % des autres charges, soit $[(43\ 605\ € - 1\ 990\ €) \times 0,40]$	16 646,00 €
Déduction de l'excédent	- 1 234,00 €

TOTAL PREMIER VERSEMENT **17 402,00 €**



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 septembre 2023 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2023 09 18-05 : ASSOCIATION
– Partenariat entre la commune de Vaugneray et
la MJC pour le théâtre Le Griffon – Attribution
d'une subvention

Le solde de la subvention pour un montant de 24 969, 00 € (41 615 x 0,60) sera versé à l'issue du vote du budget primitif 2024.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :*

1 abstention

30 suffrages exprimés : 30 voix Pour

Mme Sandrine ARNAUD, par l'intermédiaire de son pouvoir, ne prend pas part au vote

UNANIMITÉ des suffrages exprimés

DÉCIDE d'accorder une subvention de 17 402,00 € à la MJC de Vaugneray au titre du premier versement pour la saison culturelle 2023-2024.

DIT QUE ces subventions seront mandatées au compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » du budget primitif de l'exercice 2023.

Rendue exécutoire compte tenu

21 SEP. 2023

de la transmission en Préfecture le

et de la publication en mairie le

19 SEP. 2023

Le secrétaire

Sylvère MATHIEU

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel BOLLIER

